Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

1848e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 24 septembre 1970, à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:
Discussion générale (*suite*)
Discours de sir Dawda K. Jawara, président de la République de Gambie 1
Discours de M. Sharp (Canada) 5
Discours de M. Mwanakatwe (Zambie) 7
Discours de sir Alec Douglas-Home (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) 11

Président : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): J'invite S. E. sir Dawda K. Jawara, président de la République de Gambie, à prendre la parole.

2. Le président JAWARA (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement à titre personnel à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je ne doute pas que, grâce à votre compétence et à votre riche expérience en matière de diplomatie internationale, vous saurez, dans ces hautes fonctions, non seulement maintenir la tradition de vos distingués prédécesseurs, mais mener l'Assemblée vers de nouveaux succès au cours de cette session historique.

3. Je suis également heureux de pouvoir féliciter très sincèrement votre prédécesseur immédiat, Mme Angie Brooks-Rudolph; la façon magistrale dont elle a dirigé les travaux de la vingt-quatrième session ordinaire est non seulement à son honneur mais aussi à l'honneur de son grand pays, la République du Libéria, et même, de l'ensemble de l'Afrique.

4. En cette occasion mémorable, je voudrais aussi dire mon respect à notre Secrétaire général, U Thant, et à ceux qui l'ont précédé dans ces fonctions difficiles, souvent ingrates mais toujours importantes. Je désire aussi rendre hommage à la mémoire du regretté M. Trygve Lie, qui a supporté un fardeau administratif et politique écrasant pendant les années de croissance de l'Organisation. Je rends aussi hommage à la mémoire d'un autre fils éminent de la Scandinavie, M. Dag Hammarskjöld, qui a servi infatigablement et avec dévouement l'Organisation et a, finalement, perdu la vie en cherchant la paix sur mon continent. L'Organisation des Nations Unies est heureuse d'avoir, en ce moment particulier de son évolution, un Secrétaire général de la valeur et de l'intégrité de S. E. U Thant. En combinant de manière rare patience et compréhension, persévérance et impartialité, il ne fait qu'augmenter l'autorité et le prestige tant de notre Organisation que des hautes fonctions qu'il occupe. Au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, je le remercie sincèrement des efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour la cause de la paix. Par son truchement, je désire aussi remercier tous ceux qui l'assistent ou coopèrent avec lui dans sa tâche importante et exigeante, depuis les membres des conseils directeurs des différentes institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies jusqu'aux fonctionnaires dévoués mais anonymes de leurs secrétariats, sans oublier les interprètes, les rédacteurs de séance, les fonctionnaires de la sécurité, et les autres membres du personnel, trop nombreux pour que je puisse les mentionner individuellement, mais qui sont indispensables au bon fonctionnement journalier de cet appareil international hautement compliqué.

5. Il y a 25 ans, dans la ville de San Francisco, 51 Etats souverains et indépendants se sont réunis pour créer une organisation internationale qui devait prendre le nom d'Organisation des Nations Unies, et pour en ratifier la Charte. Depuis ce jour, le nombre des Membres de l'Organisation n'a cessé de s'accroître en proportion directe des problèmes qui se posent à elle, dit-on parfois. Mon pays a eu l'honneur d'être admis en 1965 en tant que 115ème Membre de l'ONU, qui compte maintenant 126 Membres. Les auteurs de notre Charte étaient des hommes résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace de leur propre existence avait infligé à l'humanité d'indicibles souffrances. C'étaient des hommes qui avaient une foi profonde dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité de droits pour tous. C'étaient des hommes qui étaient résolus à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des traités et autres sources du droit international, à favoriser le progrès social et le développement de l'homme dans un climat de liberté. Dans leur grande sagesse, ils ont proclamé que les buts essentiels des Nations Unies devaient être: *a*) de maintenir la paix et la sécurité internationale; *b*) de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes; *c*) de réaliser la coopération internationale dans les domaines économique, social, intellectuel et humanitaire.

6. Arrêtons-nous un instant, en cette année d'anniversaire de notre Organisation, pour voir où nous en sommes sur la route où nous nous sommes engagés il y a 25 ans. Voyons ce que nous avons fait et voyons si nous avons tenu nos engagements envers nous-mêmes. Voyons, si possible, où nous avons réussi et où nous avons échoué, et pourquoi. Ainsi pourrons-nous peut-être définir à nouveau nos objectifs et réajuster nos politiques et nos positions individuelles

pour tenir compte des réalités d'aujourd'hui, afin d'être, à l'avenir, en mesure de poursuivre avec plus de succès la tâche difficile mais si noble qui est de promouvoir la paix et le progrès sur notre planète.

7. Pendant les 25 dernières années, l'humanité a traversé une série de crises et a parfois frôlé la catastrophe. Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, des événements dans différentes parties du monde ont plus ou moins affecté la paix sur notre planète. La marche tragique des événements en Indochine nous ont laissé le terrible héritage du conflit du Viet-Nam, et maintenant du Cambodge. Le problème de la Palestine est responsable de la situation explosive qui prévaut aujourd'hui dans le Proche-Orient.

8. Les forces des Nations Unies ont dû, en 1950, intervenir en Corée du Sud pour repousser l'agression. Le spectre hideux de la sécession est apparu en 1960 dans la République démocratique du Congo, les forces des Nations Unies ont dû intervenir pour rétablir la situation. Il y a deux ans seulement, ce monstre s'est à nouveau manifesté, dans la République fédérale du Nigéria, causant des souffrances indicibles avant d'être finalement mis hors d'état de nuire. Chacun de nous se souvient de la crise dite des engins téléguidés à Cuba, qui a amené le monde au bord de la conflagration nucléaire. La liste est longue et déprimante à lire. Je n'ai pas mentionné la crise de Suez, la naissance de la Malaysia et, plus tard, son affrontement avec l'Indonésie, qui a entraîné le retrait temporaire de ce grand pays de notre Organisation. Il y a eu aussi Chypre, la Hongrie, l'Algérie et récemment, la Tchécoslovaquie; et cette liste est encore bien incomplète.

9. Ce furent là des moments où la paix et la sécurité de diverses parties du monde, et quelquefois même du monde entier, furent sérieusement mises en danger. Dans tous les cas. à quelques exceptions près, soit par l'intervention directe, conciliation ou médiation, soit simplement en faisant sentir le poids de l'opinion publique mondiale, l'Organisation des Nations Unies a beaucoup fait pour prévenir une catastrophe.

10. Bien de fois, il s'est trouvé des gens pour dire leur déception devant le rôle joué par les Nations Unies. D'aucuns ont même prédit, avec un pessimisme injustifiable, que l'Organisation prendrait le même chemin que son prédécesseur, la Société des Nations. Quant à moi, je tremble en pensant à ce que serait le monde aujourd'hui sans les Nations Unies. En dépit des énormes difficultés que lui imposent le nombre et la variété de ses membres, en dépit de ses défauts, l'ONU reste, à mon avis, l'instrument le plus efficace que l'homme ait jamais créé pour le maintien de la paix mondiale et le développement de la compréhension entre les nations. Si les résultats obtenus ne sont pas meilleurs que ce qu'ils sont, la faute en incombe à nous et non point à l'Organisation. Si les Etats Membres envisageaient l'ONU dans le véritable esprit de la Charte au lieu de la transformer en champ de bataille idéologique ou en usine à discours, les intérêts de l'humanité dans son ensemble seraient beaucoup mieux servis. Je ne doute pas le moins du monde de l'efficacité de l'Organisation ni le rôle essentiel qu'elle a joué et continue à jouer en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

11. Le deuxième des objectifs essentiels des Nations Unies est de promouvoir des relations amicales entre toutes les nations du monde, sur la base de l'égalité de droits et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Même avant la proclamation de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux il y a 10 ans, l'Organisation s'occupait déjà très activement du processus de décolonisation. Point n'est besoin de mettre en relief le rôle primordial et même crucial joué par les Nations Unies dans l'émancipation politique de nombreux territoires coloniaux. L'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation depuis 1960 est la consécration vivante du succès de la campagne lancée par l'Organisation mondiale dans ce domaine.

12. En commémorant ce grand événement, nous aurions rendu un hommage approprié à l'œuvre splendide accomplie par les Nations Unies si nous avions été en mesure aujourd'hui d'affirmer que le colonialisme et tout ce qui l'accompagne sont maintenant relégués dans l'histoire. C'est avec un profond regret qu'il faut constater que malgré les nombreux appels, recommandations et résolutions, et malgré toutes les ressources de la diplomatie, tant au sein de l'ONU qu'en dehors d'elle, certaines puissances coloniales refusent encore de se conformer à la marche de l'histoire. L'Afrique a parlé d'une seule voix lorsque mon distingué collègue, S. E . El Hadj Ahmadou Ahidjo, président de la République du Cameroun, a présenté à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale [*1780ème séance*] le Manifeste de Lusaka[1]. Dans cette déclaration sans équivoque de la position de l'Afrique sur les problèmes de la décolonisation et de la discrimination raciale dans la partie australe du continent, on peut voir que la main de l'amitié a été tendue à Pretoria, Lisbonne et Salisbury afin d'instaurer une coopération pacifique et honorable pour mettre en œuvre les objectifs de la Charte dans cette partie du monde. Il est à regretter que ce geste de paix et de coopération ait été méprisé. L'*apartheid* sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, reste un opprobre pour la conscience de l'humanité. Des régimes minoritaires continuent à imposer leur volonté à la majorité souffrante de la population de l'Afrique australe et à perpétrer des crimes odieux contre elle. Chaque jour de nouvelles lois de répression sont promulguées, chaque jour des moyens brutaux sont employés pour subjuguer davantage encore les peuples de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie et de ce que l'on appelle les territoires portugais d'Afrique, c'est-à-dire des peuples dont le seul crime est d'aimer la liberté et la dignité humaine. Les pays africains voisins, tels la Zambie, la Tanzanie, la République démocratique du Congo, la Guinée et le Sénégal, qui ont fourni une assistance humanitaire à la population en détresse de ces régions sont devenus à leur tour victimes de l'agression. Il ne nous reste que peu de temps pour agir. Cette situation ne saurait durer indéfiniment. J'espère sincèrement qu'avant qu'il ne soit trop tard, la sagesse prévaudra à Pretoria, Salisbury et Lisbonne et que l'on comprendra que le Manifeste de Lusaka offre ce qui pourrait bien être la dernière chance de coexistence pacifique entre les races en Afrique australe.

13. Le troisième des objectifs essentiels des Nations Unies est d'assurer la coopération internationale grâce à la solution des problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire. Cette partie de la Charte établit également les principes du respect des droits de

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes,* point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

l'homme et des libertés fondamentales. Pour atteindre ces buts, les Nations Unies comptent sur l'action du Conseil économique et social et des institutions spécialisées, ainsi que des filiales de l'Organisation telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Fonds monétaire international, etc.

14. Les problèmes qui entravent la croissance économique des pays en voie de développement sont nombreux et variés. Nombre d'entre eux sont dus à des éléments extérieurs et ne sauraient être résolus par la politique intérieure de ces pays. Le plus grave peut-être de ces problèmes se pose dans le domaine du commerce. Le commerce d'exportation des pays en voie de développement est en grande partie dominé par les produits de base, dont les prix sont extrêmement instables. Les fluctuations dans les revenus des exportations restreignent la capacité des pays en voie de développement à acheter des biens de capital et des machines en provenance des pays développés. Ces fluctuations sont également néfastes à la capacité des pays en voie de développement de payer les intérêts et l'amortissement des emprunts étrangers. Ce facteur, à son tour, nuit au crédit à long terme des pays en voie de développement, ce qui tend à tarir le courant des crédits aux fins de développement. La détérioration constante des termes de l'échange crée un cercle vicieux que les pays en voie de développement ne pourront rompre qu'avec une assistance plus grande de la part des nations développées. Les résultats pratiques de la première Décennie des Nations Unies pour le développement ne sont pas particulièrement encourageants. Il est temps pour les membres riches de la communauté de comprendre que l'on ne saurait établir dans le monde une paix et une prospérité durables sans réduire le fossé entre les nantis et les pauvres en aidant les pays en voie de développement à sortir de leur stagnation économique et à promouvoir leur développement économique. La pauvreté et la surabondance ne sont pas bons voisins et la division du monde en nations riches et pauvres constituera toujours une menace à la paix et à la sécurité. J'espère que des efforts plus énergiques seront entrepris au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement pour atteindre les objectifs définis par la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les accords internationaux sur le café, le sucre, le blé et l'étain ont contribué à réduire l'instabilité des prix de ces produits de base sur les marchés. Les plans de compensation pour la fluctuation des revenus globaux des pays en voie de développement, préparés par le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, y compris les droits de tirage spéciaux, ont également été fort utiles.

15. Les barrières protectrices et la substitution toujours plus fréquente, grâce aux progrès techniques, de produits synthétiques aux produits naturels, constituent un autre obstacle majeur pour les pays en voie de développement. Dans le domaine de l'aide étrangère également, des complications administratives découlant d'une assistance "liée" ou conditionnelle, surtout lorsqu'elle est liée non seulement aux sources de fournitures mais aussi à certains projets, ont beaucoup ralenti la planification et le développement.

16. Tous ces problèmes tendent à compliquer les nombreuses difficultés d'ordre intérieur qui sont inhérentes aux pays en voie de développement; je pense par exemple aux difficultés de formation du capital, à la pénurie de connaissances techniques et à l'accroissement démographique. Je crois cependant que ces difficultés ne sont pas insurmontables. Le rapport de la Commission Pearson[2] et le rapport Peterson, des Etats-Unis, sur le Développement international[3], contiennent certaines suggestions constructives et empreintes de largeur d'esprit. Je ne puis qu'espérer que ces recommandations ne tomberont pas dans l'oreille de sourds, car c'est pure illusion que de croire que le secteur opulent du monde peut demeurer une île de quiétude au milieu d'un océan tumultueux, une oasis de prospérité dans un désert d'effroyable pauvreté.

17. Je terminerai mon allocution par un bref exposé de la position de mon pays sur certaines questions que l'Assemblée générale discutera au cours de la présente session.

18. Sur la question du désarmement et du contrôle des armements, la Gambie ne peut que donner son appui le plus entier aux efforts déployés par l'ONU pour parvenir à la non-prolifération des armes nucléaires, suivie d'une interdiction partielle puis complète des essais d'armes nucléaires, sous terre, dans l'atmosphère ou sous la mer; et, enfin au désarmement général et complet.

19. Si nous déplorons les ruines et les dévastations des guerres locales et en sommes troublés à juste titre, nous avons tendance à oublier la menace toujours présente d'annihilation totale par les engins qui sont le fruit de notre propre intelligence. Depuis l'avènement des armes modernes de destruction massive, l'équilibre de la puissance a cédé le pas à l'équilibre de la terreur, mais il est évident qu'une paix fondée sur la terreur n'est pas une paix véritable. C'est pourquoi il importe que, dans l'intérêt même de notre préservation, nous réexaminions nos idées sur cette importante question et réaffirmions notre foi dans le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, conformément aux dispositions de la Charte.

20. En ce qui concerne le Moyen-Orient, nous croyons, nous Gambiens, que la résolution [*242 (1967)*] du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 offre la base d'une solution équitable à ce difficile problème, solution susceptible d'apporter une paix durable dans cette région si troublée du monde. L'initiative de M. Rogers, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a été accueillie très favorablement par mon gouvernement et par moi-même à cette époque, parce que nous avons vu dans cet événement un premier signe d'espérance et un désir de règlement, notamment lorsque le plan proposé par M. Rogers a été accepté par les parties directement intéressées au conflit. Il faut regretter profondément que des événements récents aient marqué un arrêt – temporaire, je veux l'espérer – dans la mise en œuvre de cette initiative. Comme on le sait, la situation dans la région tend à devenir de plus en plus explosive à mesure que le temps s'écoule et le danger d'une conflagration générale prenant naissance dans la région est aujourd'hui plus grave qu'il ne l'a jamais été.

---

[2]Commission d'étude du développement international, sous la direction de Lester B. Pearson, *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*, Paris, Editions Denoël, 1969.

[3]*U.S. Foreign Assistance in the 1970s: A New Approach*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1970.

21. Nous savons que sont engagées des négociations diplomatiques en vue d'empêcher que le conflit ne s'étende et d'assurer une détente. J'adresse donc un appel aux grandes puissances pour qu'elles veuillent bien redoubler d'efforts dans ce sens. J'invite très instamment toutes les parties à s'abstenir de tout acte qui, à l'heure actuelle, pourrait aggraver encore la situation. Je prie pour qu'il soit bientôt possible – j'espère qu'il en sera ainsi – de reprendre les discussions sur la base du plan Rogers, et qu'au cours de ces entretiens l'esprit de paix et de fraternité atteigne les cœurs de nos frères qui sont en lutte depuis si longtemps, depuis trop longtemps en vérité, et les conduise vers une solution mutuellement acceptable qui assurera la paix, la sécurité, la coopération fraternelle et la bonne volonté entre tous les peuples de la région.

22. En ce qui concerne la question de la représentation de la Chine, la Gambie a exposé sa position à plusieurs reprises dans le passé. Cette position n'a pas changé. En premier lieu, tenant compte du contexte dans lequel le problème a été posé à notre Organisation, mon pays estime que la représentation de la Chine est une question importante au sens de l'article 85 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. C'est toujours pour la délégation de la Gambie ici une question importante que celle de décider si une Chine doit être expulsée de la place qu'elle occupe en tant que Membre fondateur de l'Organisation pour céder la place à une autre Chine. La Gambie est convaincue que la République de Chine est un Membre légitime de l'Organisation des Nations Unies. Il semble que la majorité des Membres de cette organisation partagent cette opinion comme le prouvent les votes sur la question de la représentation de la Chine émis année après année. Si la République populaire de Chine souhaite demander à faire partie des Nations Unies et accepte les obligations qu'impose la Charte, la Gambie – comme la plupart des autres pays, j'en suis certain – examinerait la possibilité d'appuyer cette candidature.

23. En ce qui concerne la question de Corée et pour traiter des différents aspects que le problème a revêtus dans le passé, la position de la Gambie est la suivante.

24. Tout d'abord, en ce qui concerne le point de la question relatif aux invitations, nous pensons que des représentants de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée peuvent être invités à participer à la discussion sans droit de vote, à la condition expresse que les parties intéressées acceptent de manière inconditionnelle et sans équivoque la compétence et l'autorité des Nations Unies de prendre toute décision en la matière conformément aux dispositions de la Charte.

25. En deuxième lieu, tant que la paix en Corée continuera d'être aussi précaire qu'elle l'est aujourd'hui, la Gambie ne pourra appuyer aucune résolution, quelle qu'en soit la rédaction, ayant pour but d'assurer le retrait des forces des Nations Unies stationnées à l'heure actuelle dans la République de Corée. Aux yeux de mon gouvernement, ces forces sont stationnées légalement dans ce pays à la suite d'une décision de cette organisation qui reste toujours en vigueur et nous estimons que ces forces jouent encore un rôle important dans le maintien de la paix en cette partie du monde.

26. En troisième lieu et comme corollaire de ce qui précède, la Gambie ne saurait accepter que la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée soit dissoute ou que les Nations Unies cessent de discuter du problème coréen. Nous continuons de penser que la question de Corée est une de celles auxquelles les Nations Unies ont le droit de porter un légitime intérêt. Nous considérons que le but définitif et la solution finale du problème doivent être la réunification complète des deux parties du pays sous l'autorité d'un gouvernement élu par tous les citoyens à la suite d'élections libres et démocratiques dans l'ensemble du pays, et de préférence sous la surveillance des Nations Unies.

27. Le problème du Viet-Nam est peut-être plus complexe et c'est pour cette raison, sans doute, que jusqu'à présent il a défié toute solution. La Gambie appuiera énergiquement toute initiative tendant à mettre fin immédiatement aux combats, à créer une atmosphère au sein de laquelle il soit possible de parvenir à une solution pacifique et durable. Là encore, nous croyons que la population du Viet-Nam, tant du Nord que du Sud, doit avoir l'opportunité d'exercer un choix, libre de toute contrainte, d'intimidation ou de terreur, et de définir la forme de gouvernement qu'elle souhaite avoir.

28. En ce qui concerne la question de la Rhodésie, j'ai déclaré ailleurs que, compte tenu du fait que le régime de Smith a violé de façon flagrante et méprisé délibérément les cinq principes énoncés par le Gouvernement britannique[4], sur la base desquels ce dernier proposait de reprendre les négociations, nous ne ferions, en reprenant les négociations, qu'accorder un certain degré de respectabilité non méritée au régime illégal de Salisbury. J'ai déjà déclaré que la Gambie considère toujours que c'est au Gouvernement britannique qu'incombe la responsabilité primordiale de restaurer la légalité en Rhodésie. Mon gouvernement et moi-même espérons que les sanctions seront maintenues et même renforcées et que, en cas de nécessité, les Nations Unies, aux termes du Chapitre VII, Article 42 de la Charte, auront recours à la force pour mettre fin à cette situation intolérable qui constitue une insulte permanente aux Nations Unies et à tous leurs idéaux, ainsi qu'une menace directe à l'intégrité de l'Organisation de l'unité africaine et à la solidarité de l'Afrique.

29. Le Portugal continue de défendre sa doctrine nuisible selon laquelle ses territoires d'outre-mer sont une extension de la métropole. A ce sujet, il persiste à défier l'opinion mondiale et à ignorer les décisions des Nations Unies l'enjoignant d'accorder l'indépendance à ses territoires coloniaux d'outre-mer, à savoir la prétendue Guinée portugaise et les îles du Cap-Vert, l'Angola et le Mozambique. L'heure est peut-être venue pour l'Organisation d'envisager l'idée d'expulser le Portugal, et ce aux termes de l'Article 6, du Chapitre II de la Charte. Sinon une action pourrait aussi être entreprise – voire simultanément – conformément à l'Article 42 du Chapitre VII.

30. L'*apartheid*, sous toutes ses formes et manifestations, existe encore malheureusement. En premier lieu l'Afrique

[4]Voir *Rhodesia: Proposals for a Settlement – 1966*, Londres, Her Majesty's Stationery Office, Cmd. 3159.

du Sud, ensuite le Portugal, et maintenant le régime illégal qui prévaut en Rhodésie, continuent, avec une impunité cynique, à imposer cette doctrine horrifiante, cette pratique inhumaine aux Africains placés sous leur domination. Quelles que soient les mesures que la communauté internationale pourrait envisager de prendre dans ses efforts visant à supprimer l'*apartheid*, il est évident que celles-ci devraient être également dirigées contre l'Afrique du Sud, le Portugal et la Rhodésie. La Gambie pense qu'isoler ces pays de la communauté internationale ne serait pas suffisant pour atteindre les résultats souhaités. Au moment voulu, les Nations Unies ne devraient pas hésiter à envisager une action aux termes de l'Article 6 du Chapitre II – soit l'expulsion – ou selon l'Article 42 du Chapitre VII, à savoir la persuasion par le recours à la force. Dans ce domaine, mon gouvernement et moi-même avons déclaré que nous nous opposons fermement à la vente d'armes envisagée par la Grande-Bretagne à l'Afrique du Sud. J'espère que la Grande-Bretagne ne lancera pas un défi à l'opinion publique mondiale en décidant de reprendre de telles ventes. Egalement, j'adresse un appel pressant, sur des bases humanitaires, aux pays qui fournissent encore des armes à l'Afrique du Sud, les priant de s'abstenir de le faire, étant donné que ces armes pourraient être utilisées contre la majorité africaine de ces pays.

31. En ce qui concerne les relations étrangères en général, la Gambie poursuit une politique de non-alignement positif, d'une façon pragmatique; je veux dire par là que nous ne nous incorporerons pas à un bloc quelconque de puissances, à un groupe militaire ou à une doctrine idéologique. Cependant, nous encourageons activement, aiderons et appuierons toute initiative ou tout effort, d'où qu'ils viennent, tendant à promouvoir la paix et à favoriser une meilleure compréhension et une plus large coopération entre tous les peuples. Je suis fier de pouvoir déclarer que la Gambie est en paix avec tous les pays. Nous ne nous connaissons pas d'ennemis et nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour maintenir les choses dans cet état. Nous croyons dans les relations de bon voisinage, dans la coopération amicale entre les pays en vue du bien commun, et je suis certain que, dans ce domaine, notre attitude peut supporter l'examen critique le plus strict. Nous croyons dans la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats souverains; nous maintenons ce point de vue et nous poursuivons cette politique parce que nous estimons sincèrement que c'est la seule manière de parvenir à la paix universelle, sans laquelle il ne peut y avoir de véritable bonheur.

32. Dans cette ère de progrès technique rapide qui a été témoin du premier alunissage de l'homme, l'humanité a fait preuve de beaucoup d'imagination dans la création de choses qui pourraient conduire à sa propre destruction. Si une minime fraction de cette imagination pouvait être appliquée à la coexistence pacifique et à l'amélioration des conditions existant sur la planète, l'humanité se trouverait dans une situation bien meilleure. Continuons donc à nous efforcer d'assurer une paix durable et une prospérité toujours croissante dans un monde tel que l'avaient rêvé les fondateurs des Nations Unies qui ont rédigé la Charte à San Francisco il y a un quart de siècle.

33. Enfin, Monsieur le Président, j'espère vivement que cette vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies pourra, sous votre direction sage et compétente, parvenir à des résultats qui seront à l'honneur des délégués ici présents et qui renforceront la foi et l'espérance des hommes dans notre noble Organisation.

34. M. SHARP (Canada) [*interprétation de l'anglais*]: L'Assemblée générale a lieu de se féliciter d'avoir comme Président, en cette année d'anniversaire, un éminent citoyen de la Norvège, pays qui a donné son premier Secrétaire général à l'Organisation des Nations Unies et qui a toujours fourni un apport positif aux travaux de l'Assemblée. Comme l'Assemblée générale le sait, notre Président appartient à une famille qui, depuis au moins un demi-siècle, joue un rôle actif au sein des organisations internationales. Monsieur le Président, je vous souhaite plein succès dans vos nouvelles fonctions, et je tiens à vous assurer de l'appui positif de la délégation du Canada.

35. J'aimerais aussi féliciter la Présidente sortante, Mme Angie Brooks-Randolph, qui s'est acquittée de ses fonctions avec grâce et distinction, apportant à sa tâche une longue expérience au sein des Nations Unies et une connaissance particulière des questions africaines, auxquelles nous avons consacré une grande partie de notre temps au cours de l'année de son mandat.

36. Il y a quelques semaines à peine, le cessez-le-feu au Moyen-Orient et les propositions de négociations visant à régler ce conflit ont suscité un optimisme prudent. Aujourd'hui, nous faisons face à une situation des plus sérieuses dans le Royaume de Jordanie, situation qui a déjà provoqué de nouveaux actes de violence et des effusions de sang. L'affrontement qui se déroule en Jordanie risque d'intéresser les pays avoisinants et, il y a un danger constant que le conflit s'étende à des puissances encore plus éloignées. Au cours de ces événements nous avons vu la menace à l'ordre mondial prendre plus d'ampleur. Je songe ici aux actes de piraterie aérienne: au Moyen-Orient, le fait nouveau et marquant est celui de retenir en otages des personnes innocentes en vue d'une rançon politique ou autre, notamment dans le but d'accroitre encore les difficultés qui entourent le cessez-le-feu.

37. De nos jours, aucun gouvernement ne saurait rester indifférent devant les répercussions à grande portée que ce genre d'anarchie internationale pourrait entraîner. Je suis fermement convaincu que les mesures juridiques et techniques qu'étudie actuellement l'Organisation de l'aviation civile internationale, bien que nécessaire, ne sauraient fournir tous les éléments de la solution. Telle est aussi la ferme conviction de mon gouvernement. Le détournement d'avions doit être considéré comme un acte intolérable, inexcusable et injustifiable, quels que soient les motifs qui animent les pirates.

38. Même sans tenir compte de ces nouvelles complications, les pourparlers de paix au Moyen-Orient sont bloqués parce que les parties en cause s'accusent réciproquement de violer le cessez-le-feu. Les parties et les puissances qui ont contribué à établir ce cessez-le-feu, connaissent les dangers que renferment cette impasse et cette situation qui se détériore.

39. L'évidente menace à la paix au Moyen-Orient est un défi à l'Organisation des Nations Unies, défi que tous les

Etats Membres doivent relever en appuyant les efforts de M. Gunnar Jarring et de tous ceux qui travaillent à rétablir la paix dans cette région bouleversée.

40. Si le conflit au Moyen-Orient, qui va grandissant, était la seule menace à laquelle le monde devait faire face, cela suffirait à absorber toutes les énergies, l'imagination et les ressources de la communauté mondiale. Mais il existe, dans d'autres parties du monde, d'immenses obstacles à la paix et à la sécurité.

41. Nous n'avons pas trouvé de solutions au conflit racial qui persiste en Afrique du Sud. Si nous n'agissons pas, ce feu qui couve sous la cendre pourrait déclencher un incendie qui embraserait le sud du continent.

42. En Indochine, la guerre se poursuit à des degrés divers d'intensité, tandis que les pourparlers à Paris n'ont pas encore abordé les questions fondamentales.

43. L'Europe demeure divisée, mais il s'est produit quelques événements encourageants. Nous pouvons nous féliciter de ce que les situations en dégénérescence ailleurs dans le monde n'aient pas été utilisées pour entraver la marche vers la détente entre les deux superpuissances. Les entretiens sur la limitation des armes stratégiques se poursuivent: l'Allemagne de l'Ouest et l'Union soviétique se sont rapprochées. Ces améliorations en présagent d'autres.

44. Bien que les conflits internationaux, surtout les explosions de violence, retiennent nécessairement l'attention de nombre d'Etats Membres, ils ne doivent pas éclipser des problèmes non moins importants qui intéressent l'humanité tout entière.

45. Les pays en voie de développement appréhendent une crise dans le programme international de développement. Le Canada comprend leur préoccupation et s'efforce d'augmenter son apport.

46. Les questions relatives à l'environnement deviennent plus inquiétantes de jour en jour. Je suis heureux de constater que l'Organisation des Nations Unies cherche à y parer. Pour sa part, le Canada a rendu disponibles les services d'un fonctionnaire éminent, M. Maurice Strong, qui sera secrétaire général de la conférence de 1972[5].

47. Aux quatre coins de la terre, l'incertitude règne quant aux perspectives économiques.

48. La prospérité et la sécurité mondiales sont inséparables et dépendent de la vigueur de l'économie mondiale. Au cours des années – en partie en vue des besoins futurs en partie par suite de la demande – l'Organisation des Nations Unies a mis sur pied un réseau impressionnant d'organes intergouvernementaux et d'instruments internationaux en vue de renforcer la coopération sur le plan financier, commercial, économique et social. L'apport de ces organismes à l'amélioration des conditions de vie à travers le monde constitue une des plus grandes réalisations des Nations Unies. Il est essentiel de continuer à assurer leur efficacité.

[5]Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, qui doit se réunir en Suède en juin 1972.

49. Dans le discours que j'ai prononcé l'an dernier au nom du Canada [*1769ème séance*], j'ai attiré l'attention sur la nécessité de rénover les Nations Unies. Les événements survenus au cours des douze derniers mois – et dont j'énumérais certains il y a un instant – rendent ce besoin encore plus urgent. Les améliorations en matière de procédure ont leur utilité, et je dirai quelques mots à ce sujet tout à l'heure, mais elles ne peuvent, en soi, satisfaire ce besoin.

50. Dans son travail pour le bien de l'humanité, l'ONU fait face actuellement à de nouvelles menaces, de nouvelles contraintes et de nouveaux obstacles. Les principes mêmes qui servent de guide à l'Organisation doivent être repensés, si l'on veut que les objectifs de la Charte se réalisent. Ce but sera atteint si les Membres sont prêts à saisir les occasions qui se présentent, à adopter de nouveaux points de vue et à fixer des objectifs pratiques pour l'Organisation.

51. La délégation du Canada estime qu'en cette année d'anniversaire, nous devrions rechercher des moyens pratiques qui permettraient à l'Organisation des Nations Unies de mieux jouer son rôle et de traduire une cause commune en une action commune. En raison du nombre et de la complexité des programmes internationaux que l'Assemblée a mis sur pied, elle a de plus en plus de mal à les réaliser efficacement. Trop souvent, des tâches importantes sont remises à plus tard ou abandonnées. Le travail d'organisation et d'administration devient ainsi plus ardu et les dépenses, les charges et les obligations se multiplient en conséquence.

52. Le moment est venu de poursuivre les améliorations apportées par la Deuxième Commission l'an dernier et, plutôt que de s'en tenir à des améliorations partielles, d'envisager dans leur ensemble les procédures et l'organisation de l'Assemblée générale. Cette idée n'est ni nouvelle ni originale, mais en cette année de vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, nous devons à l'Assemblée nous attacher de nouveau à améliorer notre Organisation.

53. C'est cette conviction qui a poussé le Gouvernement du Canada à proposer, avec l'appui de 12 pays, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question suivante: "Rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale." Cette proposition [*7992 et Corr.1*], que viendront appuyer un certain nombre de pays de diverses régions, prévoit la création d'un comité où tous les groupes seront représentés équitablement.

54. Le comité présenterait ses conclusions et ses recommandations à la prochaine session de l'Assemblée générale, ce qui lui permettrait d'examiner en profondeur les questions qui lui seraient soumises. Notre délégation est d'avis que toute réforme, pour être efficace, doit obtenir l'appui le plus large possible et être fondée sur un consensus que l'Assemblée pourrait, espérons-nous, approuver à la prochaine session.

55. Pour ce qui est des questions et des opérations que le comité aurait à examiner, il faudrait que son mandat soit étendu. Une telle étude porterait sur la nature du travail de l'Assemblée, sur ses priorités et son organisation, et sur l'efficacité de ses instruments. Par ailleurs, le mandat du comité devrait être suffisamment restreint pour qu'il limite

ses recommandations aux procédures et à l'organisation de l'Assemblée, telles qu'elles sont définies dans la Charte.

56. Notre proposition est assez modeste, mais j'estime que même des changements de peu d'envergure pourraient avoir un effet salutaire sur nos méthodes de travail et sur les résultats qui en découlent. L'examen porterait évidemment sur des domaines tels que la documentation, le règlement intérieur et autres questions connexes. Le comité proposé étudierait en outre la façon dont les questions sont réparties entre les grandes commissions de l'Assemblée. Les recommandations tiendraient compte de la nécessité de veiller à ce que toutes les questions politiques importantes soient réparties et examinées comme il se doit au cours des futures sessions.

57. L'efficacité de l'Assemblée générale et des Nations Unies dépendra toujours de la volonté et de la détermination des Etats Membres. Les changements en matière de procédure et d'organisation ne sauraient, en soi, améliorer la qualité du travail de l'Assemblée. Mais ils peuvent permettre de traduire en action la volonté de l'Assemblée, de façon plus rapide, plus fidèle et plus efficace. Il ne faudrait pas sous-estimer de telles améliorations. Pour sa part, la délégation du Canada ne les sous-estime pas.

58. Il n'est pas nécessaire de remettre en question les bases mêmes de l'Organisation, mais le fait que nous n'avons pas l'intention de reconstruire l'édifice ne signifie pas que nous ne devrions pas entreprendre les travaux de réfection qui s'imposent. C'est pourquoi j'invite les Etats Membres à accorder d'urgence une attention soutenue au travail de détail qui est nécessaire et essentiel, sans perdre de vue la nécessité pour nous tous de repenser l'attitude que nous avons envers nos responsabilités en vertu de la Charte.

59. L'utilité et l'efficacité des Nations Unies sont mises en doute partout dans le monde. Mais la communauté mondiale a besoin des Nations Unies. Il lui faut une Organisation renouvelée et transformée, qui ne soit plus une arène où les gouvernements se bousculent pour obtenir des avantages politiques éphémères, mais un lieu de décision où l'on n'escamote pas les problèmes et où l'on trouve les moyens pour les résoudre. Une telle Organisation ne serait pas au service des ambitions des gouvernements, elle commencerait à répondre aux besoins des peuples du monde au nom desquels la Charte a été rédigée. La confiance du Canada dans l'idéal des Nations Unies demeure intacte, et notre pays continuera de travailler avec d'autres en vue de raffermir et de rénover cette grande Organisation, sur laquelle les hommes fondent de si grands espoirs.

60. M. MWANAKATWE (Zambie) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, je voudrais avant tout associer ma délégation aux sentiments exprimés par ceux qui vous ont déjà félicité de votre élection aux hautes fonctions de Président de cette session historique et cruciale de l'Assemblée générale. Votre passé, vos qualités personnelles, font que ma délégation né doute aucunement que vous êtes éminemment qualifié pour guider les travaux de cette importante session de l'Assemblée générale. Vous pourrez compter, Monsieur le Président, sur le soutien et la coopération constants de ma délégation pour que votre mandat soit couronné de succès.

61. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, Mme Angie Brooks-Randolph, du Libéria, qui a présidé les travaux de notre dernière session. Le succès qui a marqué cette session est dû en grande partie à sa direction pleine de sagesse et de compétence. Cette illustre fille de l'Afrique a réduit à néant le mythe selon lequel la politique doit être le monopole des hommes.

62. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, U Thant, mérite, comme toujours, notre gratitude, notre soutien et nos encouragements. Nous avons contracté une dette envers lui en raison des efforts constants qu'il déploie au service de la paix et de la justice. Il est au service permanent de l'humanité et nous lui transmettons nos meilleurs vœux.

63. L'ONU est chargée de la grave responsabilité du maintien de la paix et la sécurité internationales; aussi doit-elle prendre des mesures efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix, et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international susceptibles de mener à une rupture de la paix. L'Organisation est également chargée de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes. L'Organisation a aussi pour fonction de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

64. Tels sont les objectifs élevés des Nations Unies et nous tous, qui aujourd'hui représentons ici nos pays, sommes résolus à unir nos efforts pour que ces nobles objectifs deviennent une réalité bien vivante.

65. Cependant, il est certain que beaucoup d'entre nous, pour des raisons personnelles, ont choisi de faire fi des obligations que leur impose la Charte. Au lieu de respecter les buts et principes de l'Organisation nous ne les avons que trop souvent violés. Les tensions, l'injustice et l'exploitation de l'homme par l'homme qui caractérisent l'époque où nous vivons sont en grande partie dues au refus des Etats Membres d'observer les obligations que prescrit la Charte. Tant que cet état d'esprit persistera parmi les Etats Membres, des crimes monstrueux contre l'humanité continueront à être perpétrés chaque jour dans de nombreuses parties du monde. Le principe du droit des pays et des peuples à disposer d'eux-mêmes – principe réaffirmé maintes fois par cette Organisation – continuera à être bafoué avec impunité dans certains des pays qui sont représentés ici aujourd'hui.

66. Rien ne freinera les ennemis de la paix, de la liberté et de la justice dans la réalisation de leurs sinistres objectifs. Ils poursuivent partout l'offensive et sont, plus que jamais, décidés à contrecarrer les efforts que fait notre Organisation pour construire un monde dans lequel les droits de l'homme seraient vraiment respectés.

67. Le déni des droits de l'homme dont je viens de parler se manifeste sous sa forme la plus brutale et la plus hideuse, comme je compte vous le démontrer, en Rhodésie du Sud, en Afrique du Sud, en Namibie, au Mozambique, en Angola et en Guinée (Bissau).

68. La Rhodésie du Sud continue à être la plaie purulente de l'Afrique. L'année que nous venons de vivre n'a pas apporté le moindre indice de progrès en vue d'une solution au problème que pose cette colonie rebelle. Les mesures prises par la communauté internationale contre l'Afrique du Sud se sont jusqu'ici révélées totalement inefficaces. Ian Smith et ses sbires ont même déclaré ouvertement que la politique de sanctions ne constitue guère pour eux qu'un ennui mineur. La proclamation de la soi-disant République de Rhodésie, au début de cette année, montre une fois de plus que les rebelles ont l'intention de persister dans leur défi.

69. Alors que nous nous réunissons ici aujourd'hui, les rebelles redoublent d'efforts pour faire faire marche arrière à l'histoire. La politique qu'ils suivent ne promet rien d'autre au Noir au Zimbabwe que son maintien en esclavage. Le plus troublant, dans cette situation, est le fait que le Royaume-Uni, autorité administrante, ne fait presque rien pour amener les rebelles à résipiscence.

70. Le moment est venu pour nous tous d'admettre que les mesures que nous avons prises jusqu'ici contre la Rhodésie rebelle n'ont pas produit les résultats attendus.

71. Devant l'intransigeance des rebelles, l'attitude logique pour les Nations Unies serait d'appliquer les dispositions pertinentes du Chapitre VII de la Charte. Des demi-mesures telles que celles que l'Organisation a prises jusqu'ici ne peuvent que demeurer futiles.

72. La situation en Afrique du Sud continue de constituer une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Dans ce pays, les apôtres du préjugé racial n'indiquent nullement qu'ils entendent, même dans un avenir lointain, permettre aux 16 millions d'hommes opprimés et dépossédés, tant dans ce pays qu'en Namibie, d'avoir leur mot à dire dans les affaires de leur propre patrie. Des résolutions sans nombre ont été adoptées par notre Assemblée et par d'autres organes des Nations Unies, mais rien n'est venu encore montrer le moindre changement dans l'attitude des descendants des *Voortrekkers* en Afrique du Sud. L'opinion publique mondiale est impunément méprisée et chaque jour qui passe voit se renforcer l'emprise fasciste dans tous les domaines de l'existence en Afrique du Sud, l'objectif visé étant que les millions d'opprimés n'aient aucune chance de s'opposer au système immoral et inhumain dans lequel ils sont forcés de vivre. Les lois sur les permis de circuler, le *Terrorism Act*, ainsi que d'autres éléments de législation faciste, continuent d'être appliqués avec une rigueur qui défie toute description.

73. Les crédits destinés à la défense nationale de ce pays continuent d'augmenter. La signification de ce fait est fort claire. Il s'agit d'assurer les frontières de l'injustice, de s'assurer que, les idées de liberté et d'égalité humaines ne pourront jamais prendre racine en Afrique du Sud. On s'attend d'un gouvernement à ce qu'il augmente son budget pour défendre les frontières de la liberté et de la justice, mais, en Afrique du Sud, c'est le contraire qui est vrai. Des sommes immenses sont dépensées chaque année pour défendre et consolider l'injustice et l'oppression.

74. Telle est l'histoire d'un pays qui fait tout ce qu'il peut pour maintenir des normes de conduite périmées et totalement inacceptables en cette dernière partie du XXème siècle. L'attitude de la Zambie vis-à-vis de l'Afrique du Sud reflète notre souci bien connu du bien-être de l'homme. Nous avons condamné et nous continuerons de condamner ceux qui pratique cette politique odieuse d'*apartheid* et d'arrogance raciale. Nous condamnons en termes les plus sévères la collusion des pays occidentaux avec le régime fasciste de l'Afrique du Sud. Les ventes d'armes, présentes ou futures, des forces réactionnaires de l'Occident à l'Afrique du Sud nous préoccupent vivement. Aussi invitons-nous instamment la France, l'Allemagne de l'Ouest et le Royaume-Uni à s'abstenir de ces actes criminels. Les intérêts plus vastes de la liberté et de la justice en Afrique du Sud devraient prendre le pas sur les raisons d'intérêt économique égoïste qui dominent la pensée des capitales occidentales.

75. En tant que Membre fidèle de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, la Zambie a soutenu et continue de soutenir les résolutions adoptées par ces deux organes et demandant aux Etats Membres d'accorder une assistance morale et matérielle aux victimes de l'*apartheid*. Nous nous sommes fermement engagés à défendre la juste cause des peuples opprimés de l'Afrique du Sud et de la Namibie.

76. Le prix que la Zambie doit payer pour son opposition à l'*apartheid* est gigantesque mais nous sommes décidés à poursuivre la politique que nous avons choisie car nous croyons qu'elle est juste. Nous ne saurions accepter aucune coexistence avec les forces du mal en Afrique du Sud ou ailleurs. L'*apartheid* est la parfaite antithèse de tout ce que la Zambie défend dans sa politique intérieure et extérieure. Nous entendons rester fidèles à nos convictions.

77. Au Mozambique, en Angola et en Guinée (Bissau), l'exploitation de l'homme par l'homme, comme c'est le cas dans la Rhodésie rebelle, en Afrique du Sud et en Namibie, est à l'ordre du jour. La victime, comme toujours, est le Noir innocent dont le seul crime – si l'on peut appeler cela un crime – est de vouloir jouir sans obstacle des droits qui sont les siens.

78. En s'efforçant de justifier leurs atrocités au Mozambique, en Angola et en Guinée (Bissau), les milieux dirigeants de Lisbonne ont mis en avant nombre d'arguments et de prétentions réellement extraordinaires. L'un de ces arguments étranges est que les territoires qu'ils contrôlent aujourd'hui en Afrique ne sont que des provinces d'outre-mer du Portugal et forment partie intégrante d'un Etat unitaire. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, aucun acte d'un dictateur portugais ne saurait faire qu'une partie de l'Afrique devienne partie intégrante de l'Europe. Nous n'acceptons pas non plus la prétention selon laquelle le Portugal fasciste aurait reçu d'En-Haut une mission civilisatrice en Afrique. C'est là une insulte à la dignité du continent africain, une insulte que nous n'avons pas l'intention d'accepter.

79. Aucun peuple des territoires sous domination portugaise en Afrique, aucun des peuples épris de paix dans le monde entier, ne saurait accepter les arguments spécieux de Lisbonne. Aussi n'est-il guère surprenant que les masses opprimées de ces territoires aient cherché, dès le début des années 60, à se libérer par tous les moyens du joug du colonialisme portugais. Les organisations nationalistes de tous ces territoires mènent une lutte héroïque et incessante pour conquérir leur liberté et leur indépendance.

80. Le Portugal, c'est bien connu, a réagi devant ce défi nationaliste en augmentant la puissance de son appareil militaire. Avec l'appui non déguisé de ses alliés de l'OTAN, il livre ce qu'on ne peut qualifier autrement qu'une guerre brutale, afin de défendre la fiction selon laquelle l'Afrique fait partie intégrante de la péninsule ibérique. Du fait des guerres coloniales et des croisades diaboliques du Portugal en Afrique, le Mozambique, l'Angola et la Guinée (Bissau) ont été inondés de plus de sang que ne l'a été le Colisée à Rome sous l'empereur Trajan.

81. Le Gouvernement et le peuple de la République de Zambie refusent d'adopter la politique de l'autruche à l'égard du colonialisme portugais. Au moment de notre indépendance, en 1964, notre Président M. Kenneth D. Kaunda a déclaré que l'indépendance de la Zambie n'aurait pas de sens tant que la moindre partie du continent africain resterait sous la domination étrangère. Nous n'avons pas modifié notre attitude. Tant ici qu'à l'Organisation de l'unité africaine, nous nous sommes fait un devoir de parrainer et d'appuyer les résolutions demandant au Portugal d'accorder leur indépendance aux territoires encore placés sous son gouvernement barbare.

82. Le système de gouvernement qui prévaut dans les territoires placés sous administration portugaise est contraire à toutes les valeurs que nous chérissons en Zambie. La pratique étrangère de l'exploitation de l'homme par l'homme est totalement inacceptable pour la Zambie indépendante. La Zambie continuera de jouer son rôle d'opposition constante et ferme au Portugal jusqu'à ce que les territoires du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée (Bissau) soient libres et indépendants.

83. L'un des événements les plus encourageants de ces dernières années a été la publication du manifeste de l'OUA sur l'Afrique australe. Ce document historique a été adopté par l'Assemblée générale lors de sa vingt-quatrième session. Les porte-parole de l'Occident ont fait l'éloge de ce document en disant qu'il était "constructif", "réfléchi", "prometteur", "sage" et "humain". Je voudrais pourtant faire observer avec le plus profond regret que l'on a eu tendance à en rester là. Une telle attitude ne saurait manifestement conduire à un règlement pacifique de la situation en Afrique australe, règlement que tous nous désirons. La réaction des puissances occidentales au Manifeste ne devrait pas être un simple soupir de soulagement précédant un retour à une confortable inaction.

84. Il est essentiel que tous nous reconnaissions que le Manifeste est notre dernière faible chance d'éviter un holocauste racial en Afrique australe. Par ailleurs, la question de savoir si l'on saisira cette chance dépend davantage de l'Occident que de l'Afrique. Les Etats africains ont fait leur part en étendant la main de l'amitié; il appartient maintenant à l'Ouest de la saisir avec enthousiasme et énergie.

85. Le Proche-Orient est l'un des centres de tension du monde aujourd'hui. Dans cette partie du monde, la paix n'est guère connue. Depuis 1948, c'est-à-dire depuis plus de 20 ans, cette région est le théâtre de nombreux combats entre Israël et les Etats arabes voisins. Le dernier grand conflit entre les deux parties a eu lieu en juin 1967. Depuis lors, des combats sporadiques ont caractérisé la situation de la région. La possibilité d'une nouvelle conflagration grave ne saurait être écartée malgré les récentes initiatives de paix.

86. La participation, il est vrai quelque peu indirecte, des deux superpuissances dans ce conflit, soulève la possibilité inquiétante d'une guerre nucléaire entre les deux géants sur cette question. Il en résulterait des conséquences incalculables pour l'humanité tout entière. Une guerre nucléaire pourrait fort bien aboutir à l'extinction de toute forme de vie sur la planète. Il y a là plus qu'une possibilité théorique.

87. La position de la Zambie à l'égard de cette tragédie du Proche-Orient est le reflet de notre désir bien connu de paix et de justice dans le monde. Nous avons condamné le recours à la violence et nous avons fait appel aux deux parties pour qu'elles fassent preuve de modération et observent rigoureusement les résolutions du Conseil de sécurité en la matière. Les violations du cessez-le-feu ne peuvent qu'augmenter la tension dans la région et compromettre les perspectives de cette paix que nous désirons tous.

88. Ma délégation estime qu'il n'y aura pas de paix durable dans la région aussi longtemps que les causes fondamentales des querelles entre les deux parties n'auront pas suffisamment retenu l'attention. L'injustice dont souffrent les réfugiés palestiniens est la cause principale de frictions dans la région. Nous pensons donc que, dans toute recherche d'une solution durable du conflit, ce fait doit être pris en considération.

89. Pour sa part, la Zambie continuera, comme elle l'a toujours fait, à insister sur un règlement négocié conformément aux dispositions de la résolution du Conseil de sécurité 242 (1967), en date du 22 novembre 1967. Nous réaffirmons notre ferme opposition à l'acquisition de territoires par la conquête militaire. Nous faisons appel à Israël, une fois de plus, pour qu'il se retire immédiatement de tous les territoires qu'il a occupés après le 5 juin 1967.

90. La situation actuelle ne présage rien de bon pour la paix et la sécurité dans la région et nous ne pouvons qu'espérer que les parties au conflit comprendront la nécessité de coopérer pleinement avec M. Gunnar Jarring, Représentant spécial du Secrétaire général, dans ses efforts inlassables en vue de rétablir la paix dans cette partie troublée du monde. Il n'est pas dans l'intérêt de la paix, pour l'une ou l'autre des parties, de refuser de participer aux efforts en cours pour trouver une solution permanente au conflit.

91. L'intransigeance et le cynisme de ceux qui ont adopté une attitude pharisaïque demeure le principal obstacle au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine au sein de cette Organisation. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que les pays dont les représentants ont énergiquement résisté à tous les efforts en

vue d'admettre la République populaire de Chine dans notre Organisation ont préféré se taire lorsqu'il s'est agi d'obtenir de l'Afrique du Sud raciste et du Portugal fasciste qu'ils fassent honneur aux obligations que leur impose la Charte.

92. Ma délégation n'a jamais été impressionnée par les arguments futiles auxquels ont eu recours les adversaires de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Tant qu'ils donneront leur appui aux forces du mal en notre Organisation, nous continuerons de mettre en doute leur droit à s'opposer aux efforts entrepris pour rétablir les droits légitimes de Pékin. C'est se faire illusion que de s'accrocher à l'idée que la République de Chine n'existe pas. La Chine est une réalité vivante et cela ne saurait faire aucun doute. Ce n'est pas adopter une politique sage que d'exclure ce pays du dialogue entre les hommes. Aussi longtemps que nous traiterons la République populaire de Chine comme un proscrit international, nous ne pourrons nous attendre à ce que ce pays aide à la solution des nombreux problèmes qui se posent devant l'Organisation aujourd'hui.

93. Si nous sommes véritablement sérieux en matière de paix, de désarmement et des questions connexes, nous devons tenir compte de la nécessité d'obtenir l'appui et la collaboration de la République populaire de Chine. Comme toujours, ma délégation n'épargnera aucun effort pour faire rendre justice à la République populaire de Chine, car ce pays ne peut manquer de jouer un rôle important sur la scène internationale.

94. L'une des deux superpuissances – les Etats-Unis d'Amérique – combat actuellement l'une des nations les plus petites et les plus pauvres de l'Asie du Sud-Est. Le Viet-Nam, qui fait l'objet aujourd'hui, à Paris, de négociations infructueuses de paix, n'a jamais connu la paix depuis le début de ce siècle.

95. Les Etats-Unis d'Amérique sont au Viet-Nam, nous dit-on, pour montrer à l'ennemi que l'agression – quelque sens qu'on lui prête – ne paie pas. Le Viet-Nam du Sud, déclare celui qui s'est lui-même nommé le policier du monde, doit être sauvé de l'agression communiste conçue et dirigée, prétend-on, d'Hanoï et de Pékin. Les cercles dirigeants de Washington voudraient nous faire croire que le Vietcong et ses alliés menacent la sécurité des Etats-Unis. Chacun sait que ce n'est là qu'un prétexte pour justifier la présence illégale de ce pays en Asie du Sud-Est.

96. Le conflit du Viet-Nam est essentiellement une guerre civile et ma délégation est convaincue qu'aucune force de l'extérieur n'a le droit d'internationaliser et de compliquer un conflit local de cet ordre. Le peuple du Viet-Nam doit être laissé libre de décider de son destin comme il le juge bon.

97. Nous renouvelons notre appel aux Etats-Unis d'Amérique pour qu'ils retirent toutes leurs troupes du Viet-Nam afin de permettre à ce pays troublé de décider de son avenir sans ingérence étrangère.

98. Le fardeau écrasant des armements constitue l'un des problèmes de notre temps qui n'ont pas encore été résolus. Le monde d'aujourd'hui est saturé d'armes de destruction massive. L'histoire a montré que les amoncellements d'armes de guerre ne constituent pas une guarantie de paix et de sécurité dans le monde. Les armes de guerre accumulées dans les arsenaux des nations ne peuvent servir qu'à aggraver la situation déjà si tendue dans le monde.

99. Ma délégation estime qu'une politique de paix internationale et de bon sens exige l'adoption de mesures tendant à libérer l'humanité des armes de destruction massive. Il ne saurait y avoir de paix durable dans le monde tant que les géants nucléaires refuseront de faire droit à nos justes demandes et de détruire leurs armes mortelles. Notre objectif est le désarmement général et complet. Des demi-mesures, telles que le Traité sur la non-prolifération nucléaire [*résolution 2373 (XXII)*], ne sauraient apporter à l'homme un véritable soulagement.

100. L'un des objectifs principaux des Nations Unies et des institutions spécialisées, comme l'indique la Charte, est de "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions dans une liberté plus grande". Cependant, ce noble objectif n'a pas été réalisé par les Nations Unies. Il est indiscutable que le fossé entre les pays riches et les pays pauvres n'a fait que s'approfondir avec le temps. Les conditions matérielles de la majorité de la population du globe ne se sont guère améliorées depuis la signature de la Charte à San Francisco, en 1945. On peut même dire qu'elles ont empiré.

101. L'échec de nombreuses initiatives internationales pour assurer le développement économique y compris celui de la première Décennie des Nations Unies pour le développement préoccupe vivement ma délégation. Au moment où nous nous préparons à lancer la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, nous ferions bien de veiller à éviter les erreurs de la première.

102. L'un des obstacles à la prospérité économique dans nombre de nos pays en voie de développement vient de l'existence de pratiques discriminatoires dans le commerce international. Nous avons attiré l'attention des pays développés sur le fait qu'il continue d'exister des dispositions tarifaires discriminatoires telles que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui perpétuent et légalisent des pratiques commerciales inéquitables. Nous avons demandé la libéralisation et la restructuration des accords commerciaux internationaux mais aucun de nos appels n'a été entendu.

103. Le monde ne saurait rester indéfiniment pour moitié riche et pour moitié pauvre. Pour améliorer le sort de nos peuples, il faudra faire preuve de courage et de largeur d'esprit. Permettez-moi de dire sans ambages que, depuis la fondation des Nations Unies à San Francisco, il y a 25 ans, les pays les plus développés ont poursuivi une politique néfaste pour eux-mêmes d'exploitation économique des nations pauvres du monde. Et pourtant, en fin de compte, leurs intérêts et ceux des pays pauvres sont étroitement interdépendants. Dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, nous demandons solennellement aux pays plus développés d'adopter une attitude plus positive et plus réaliste à l'égard de la formulation des directives pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Une paix solide ne peut être établie tant que la situation dans le monde et les relations

entre nations continuent à être caractérisées par une distribution inégale des richesses.

104. Enfin, je voudrais dire quelques mots de la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés que mon pays a eu le très grand honneur d'accueillir à Lusaka du 8 au 10 septembre.

105. Cette conférence a adopté des décisions très importantes concernant la situation internationale actuelle. La Déclaration de Lusaka sur la paix, l'indépendance, le développement, la coopération et la démocratisation des relations internationales, adoptée par la Conférence, constitue un appel au bon sens et nous la recommandons à tous ceux qui pensent avec nous que la paix est indivisible. La Déclaration définit la position des pays non alignés sur des questions vitales telles que l'*apartheid*, le colonialisme, le désarmement, le développement et la coopération économiques.

106. La réunion de cette importante conférence a montré que le mouvement des pays non alignés n'était pas une force qui s'est épuisée, comme nos détracteurs voudraient le faire croire. La conférence a clairement démontré que le non-alignement est un élément solide et permanent dans les relations internationales. Mon chef d'Etat viendra à New York au cours de la présente session et fera aux Nations Unies un rapport plus complet sur les décisions de cette conférence historique.

107. Au moment où nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'ONU, nous devrions faire le relevé des questions critiques qui continuent à défier nos efforts pour arriver aux objectifs exprimés dans la Charte de notre Organisation.

108. Le monde du XXème siècle est malheureusement plein de craintes et divisé contre lui-même. Il nous incombe donc à tous d'éliminer les causes fondamentales des soupçons et du manque de confiance mutuels qui ont fait que l'humanité est divisée en clans hostiles et qui paraissent irréconciliables.

109. Ma délégation pense que la tâche principale aujourd'hui pour tous les hommes et les femmes épris de paix, partout dans le monde, est d'assurer l'harmonie internationale et d'éliminer les conflits provoqués par des divergences religieuses, des antagonismes raciaux et des oppositions idéologiques. Telle est la tâche que ma délégation s'est promise de remplir au cours de nos délibérations sur les questions inscrites à l'ordre du jour de cette historique vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous vous demandons très humblement et très instamment de partager cet esprit de détermination afin que cette session soit un tournant dans la lutte de l'homme pour la paix et la bonne volonté sur la terre.

110. Sir Alec DOUGLAS-HOME (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, je voudrais vous dire tout d'abord combien je suis heureux de siéger sous votre présidence au cours de cette année anniversaire. Il est particulièrement juste, au moment où nous arrivons au quart de siècle de notre Organisation, que notre Président représente un Etat qui a apporté une telle contribution tant aux Nations Unies qu'à la Société des Nations qui les a précédées; que ce soit un homme qui ait été délégué à San Francisco; que ce soit un homme qui ait apporté une grande contribution personnelle à l'analyse du droit international dont notre Organisation était censée constituer l'instrument primordial.

111. Je voudrais aussi vous dire mon plaisir personnel, après sept ans d'absence, de constater que notre Secrétaire général est toujours à son poste. Les politiciens vont et viennent, le Secrétaire général reste en place. Je dois dire que c'est la bonne façon de faire.

112. Pour ce que j'ai à vous dire ce matin, je reprendrai là où je m'étais arrêté il y a sept ans, et vous parlerai à nouveau du règne du droit.

113. La session anniversaire constitue une occasion unique de faire le point de nos réalisations et de nos échecs depuis 1945. Il y a deux semaines, je ne pensais pas importuner l'Assemblée en lui exposant cette évaluation des faits, étant donné que le Premier Ministre de mon pays viendra ici plus tard. Mais entre-temps, l'attention du monde a été retenue par une série d'événements terrifiants.

114. Cela a commencé par des incidents qui ont duré une semaine et que notre Secrétaire général a décrits à juste titre comme un "retour à la loi de la jungle". Il avait raison. La peur règne dans la jungle; la loi que les hommes connaissent n'y existe pas. De même, tous les peuples du monde ont été effrayés et les gouvernements légitimes sont restés quasi impuissants devant des actes et des menaces de violence qui répugnent au monde civilisé.

115. S'il s'était agi là d'actes criminels isolés, ces événements n'auraient pas mérité de retenir notre attention ici. Mais, tels qu'ils se sont produits, ils sont un mauvais présage pour nous, nous permettant de déceler des forces de désordre et d'anarchie qui persistent; ils nous rappellent combien le vernis de civilisation sur lequel nous comptons est mince. Ces événements exigent donc l'attention de l'Assemblée générale, d'autant plus qu'ils représentent un danger qui menace de mettre en échec cet objectif de tous les Etats et des Nations Unies qui peut se résumer par les mots: que le droit régisse tant les hommes que les nations.

116. Notre Organisation a été créée pour maintenir la paix dans le monde au moyen de mesures collectives et pour assurer le règlement pacifique des différends entre Etats. Les auteurs de la Charte des Nations Unies avaient prévu l'un des dangers qui nous menacent: l'ingérence par la force dans les affaires intérieures d'un pays par un autre pays. Mais il y a un événement que les auteurs de la Charte n'avaient pas prévu: que la paix serait menacée par des forces armées qui échappent au contrôle de leur gouvernement. L'anarchie ainsi créée par la force peut être tout aussi destructrice pour la paix qu'une agression directe.

117. La dernière fois que j'ai pris la parole devant l'Assemblée, j'étais optimiste. Il me semblait que la guerre froide allait peut-être prendre fin. Je vous avais rappelé un programme de télévision auquel j'avais participé sur l'invitation de M. Gromyko et qui s'adressait au peuple de l'Union soviétique à Moscou. J'avais dit alors qu'un renoncement du Gouvernement soviétique au recours à la guerre et à la force

pour imposer une doctrine politique constituait la clef qui pouvait ouvrir la voie à une coexistence véritable.

118. Si l'on jette un coup d'oeil sur ces sept dernières années, on constatera que cet optimisme a été sérieusement entamé, mais on peut cependant dire, qu'il a pu être partiellement justifié. Le nouveau désir de négocier qui s'était alors fait jour s'est maintenu. Et, grâce à la négociation, certains des nuages les plus sombres qui menaçaient ont commencé à se disperser. Si les Etats-Unis et l'Union soviétique peuvent se mettre d'accord sur la limitation de leurs arsenaux nucléaires, ce sera un grand pas en avant. C'est un européen qui vous le dit, bien que les missiles resteraient pointés sur lui même dans ces conditions. Mais nous espérons le succès des négociations sur la limitation des armes stratégiques. Cela ne nous libérera pas de l'incessant cauchemar de destruction globale, qui subsistera aussi longtemps que les Etats auront accès à l'arme définitive, mais un tel accord pourrait ralentir la croissance des moyens de destruction et donner ainsi une vie nouvelle à la Conférence du Comité du désarmement qui n'a connu que des découragements ces dernières années. De sa capacité à parvenir à des résultats positifs dépendent en grande partie le bonheur et peut-être la survie de l'homme.

119. D'autres négociations sont en cours au sujet des questions qui menacent la paix en Europe depuis 1945. Il y a le récent Traité entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne[6], et les négociations de la République fédérale avec ses autres voisins de l'Est. Ils sont la clef de la coexistence constructive en Europe.

120. Comme toujours, évidemment, la pierre d'achoppement réside non pas dans les mots, mais dans les faits. Et, dans ce domaine, Berlin est encore la clef qui pourrait ouvrir la porte d'une véritable coexistence. Si nous ne pouvons pas nous mettre d'accord pour prendre la mesure humanitaire consistant à abaisser les barrières entre les deux moitiés d'une ville, comment pouvons-nous espérer alors que les deux moitiés du continent européen vivent en paix? Berlin sera donc la pierre de touche de la volonté des peuples d'Europe d'amener la détente entre l'Est et l'Ouest. C'est à Berlin que, pour l'Europe, l'épreuve de 1939-1945 s'est terminée, et c'est à Berlin que l'Europe attend encore d'être libérée des séquelles de la guerre et de voir poindre une paix véritable.

121. Personne ne devrait sous-estimer l'importance d'une telle libération. L'Europe ne peut pas jeter la pierre à d'autres. C'est au cours de guerres qui se sont étendues de l'Europe à l'ensemble du monde qu'ont été conçues notre Organisation et celle qui l'a précédée. Mais une nouvelle Europe occidentale, émerge aujourd'hui. Et comme M. Schumann l'a dit ici vendredi dernier [*1842ème séance*], cette Europe aura forcément les yeux plutôt tournés vers l'extérieur, elle sera un centre plus puissant de croissance économique, et elle répandra ainsi le progrès bien au-delà de ses frontières. C'est pourquoi nos négociations en Europe sont importantes pour tous les pays représentés ici.

122. Nous devons noter honnêtement que toutes ces négociations se poursuivent en dehors du cadre des Nations Unies. Mais leur importance n'en est pas moins capitale pour nous, ici. Lorsque nos prédécesseurs, à San Francisco, ont rédigé la Charte, ils ont fondé leurs espoirs de paix sur la volonté collective des grandes puissances d'alors. Ces espoirs ont été, depuis, déçus de deux façons.

123. La première a été mentionnée par un ou deux orateurs qui ont pris la parole ce matin, à savoir que toutes les grandes puissances ne sont pas représentées aux Nations Unies. Cela nous a certainement rendu plus difficile la tâche d'aborder efficacement, dans cette enceinte, quelques-uns des problèmes les plus urgents et les plus graves qui agitent le monde. Je pense, comme M. Schumann et d'autres, à la Chine. Les Chinois sont de plus en plus présents dans ces situations qui surgissent de par le monde et qui retiennent notre attention ici.

124. Si les représentants de Pékin siégeaient ici, leur influence se ferait grandement sentir. Je ne peux prédire ce qu'il en serait. Ils pourraient très bien, en raison de l'intransigeance de leur doctrine politique, rendre notre tâche plus difficile encore. Mais, plus que beaucoup d'autres, ils ont tout à gagner d'un commerce accru, de la prospérité et de l'interdépendance. Ils pourraient contribuer de façon très importante à une véritable coexistence pacifique, si tel était leur choix comme c'est le nôtre. De l'avis du Gouvernement britannique, leurs intentions devraient être mises à l'épreuve au sein de cette assemblée de nations.

125. La deuxième raison pour laquelle les espoirs de 1945 ont été déçus est, très simplement, la suivante: les grandes puissances n'ont pu que très rarement se mettre d'accord sur l'une quelconque des grandes questions de politique mondiale. Jusqu'à présent, nos attitudes collectives ont été, dans le meilleur des cas, négatives. C'est pourquoi les négociations d'Helsinki, de Vienne et de Berlin revêtent pour nous, ici, aux Nations Unies, une telle importance. En effet, si les années 1960 ont vu le début d'une ère de négociations, les années 70 pourraient voir enfin le début d'une ère d'action collective en faveur du maintien de la paix – action collective fondée sur le désir commun des nations du monde les plus puissantes de travailler ensemble en vue de la stabilité politique et du règlement des différends. Cette possibilité existe.

126. Les auteurs de la Charte ont présupposé l'harmonie entre les grandes puissances. Mais, naturellement, l'encre de leur signature sur la Charte était à peine sèche que ces espoirs et cette confiance étaient déjà déçus. La leçon des années qui se sont écoulées depuis lors est claire: il ne peut y avoir action collective sans buts collectifs ni intérêts communs. Si, enfin, de toutes les négociations en cours commence à se dégager un intérêt commun dans la paix et la stabilité, il tranformera notre travail au cours des 25 prochaines années, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale. Cette transformation se refléterait immédiatement dans les relations entre pays dans de nombreuses parties du monde.

127. Il existe, avant tout, un défi auquel une telle décision nous permettrait de faire face. A condition que l'équilibre de puissance – ou l'équilibre de la terreur, si vous voulez – soit maintenu, la guerre à l'ancienne mode dont parle la Charte est une menace en voie de disparition. Aujourd'hui, les Etats ont moins tendance à poursuivre leurs objectifs politiques par l'intermédiaire d'alliances et d'ultimatums, de

[6] Traité signé à Moscou le 12 août 1970.

mobilisations et de guerre déclarées. Dans cette mesure-là, l'un des idéaux de San Francisco devient réalité, même si cela est dû en partie – et admettre ce fait est honteux dans le monde civilisé d'aujourd'hui – à l'image toujours plus effrayante du caractère destructif d'une guerre totale.

128. Néanmoins, des hommes combattent actuellement dans de nombreuses parties du monde. Balles, obus et grenades font des victimes qui, trop souvent, sont des civils innocents, et le fait qu'il n'y ait pas de guerre déclarée n'offre guère de consolation aux veuves et aux orphelins. Il est temps, pour nous qui siégeons à cette Assemblée, d'admettre franchement combien il est dangereux, inacceptable, de pardonner à ceux qui se font justice à eux-mêmes. Nous devons inviter ceux qui ont pris les armes à les déposer et à se soumettre à nouveau au règne du droit.

129. Il y a là – et l'Assemblée s'en rendra aisément compte, plusieurs orateurs l'ont déjà dit – un cruel dilemme. La force est une arme si terrible à notre époque qu'il faut ajouter "...déposer leurs armes même s'ils prétendent les porter au nom de la justice".

130. La Charte des Nations Unies avait prévu ce dilemme. Nos prédécesseurs ont insisté sur la proclamation de droits de l'homme compatibles avec la dignité de l'homme; les représentants de la Gambie et de la Zambie viennent d'en parler. Notre devoir est, sans aucun doute, de faire tout ce qui est en notre pouvoir, en donnant l'exemple, pour veiller à ce que les pays pratiquent la justice sociale. Il existe à l'heure actuelle, et ils ont été mentionnés déjà, des systèmes politiques dans lesquels l'injustice sociale domine; il est bon de les dévoiler, qu'il s'agisse de souffrances sous le régime communiste, sous l'*apartheid* ou sous toute autre philosophie incompatible avec les pratiques d'une vraie démocratie.

131. Mais les auteurs de la Charte avaient entrevu une autre vérité, d'une égale importance: si les nations essayaient de s'imposer mutuellement leurs propres notions de la justice par la force, ce serait la fin de tout ordre international. C'est pour cette raison qu'un appel aux armes – sauf en vue d'assurer la défense contre une agression extérieure – a été expressément interdit aux termes de notre règlement. Si cela était juste alors, c'est cent fois plus juste à l'heure actuelle. En effet, si la fin peut justifier les moyens, des groupes de plus en plus nombreux d'inconnus prendront les armes; ils se déclareront au-delà et au-dessus de la loi et, qui plus est, ils se placeront au-dessus des gouvernements légitimes des pays ici représentés.

132. L'enlèvement de personnes et le détournement d'avions l'indiquent clairement, et les nations doivent faire face à ces problèmes. Dans le cas des détournements d'avions, le devoir des gouvernements est net: nous devrions tous ratifier la Convention de Tokyo[7] et appuyer la nouvelle convention à la prochaine conférence de La Haye; nous devrions tous faire du détournement d'avions un crime dans nos propres pays et admettre qu'il soit puni par tout gouvernement sur le territoire duquel atterrit un avion détourné. Si nous pouvions nous mettre d'accord sur ces points et sur les autres mesures qui pourraient résulter de la conférence internationale prévue, cet acte illégal nouveau et effrayant pourrait peut-être être contrôlé. Cependant, il constitue un exemple très vivant et contemporain de la façon dont la force utilisée sur une petite échelle peut avoir d'énormes répercussions. Et dans notre monde moderne, lorsque cela se produit, les victimes sont presque toujours des innocents.

133. Mais les dangers de cet usage immodéré de la force dépassent de loin les détournements d'avions. Cette semaine, nous avons un exemple de la façon dont les hommes, agissant et prenant les armes en toute sincérité au nom de la justice telle qu'ils la conçoivent, peuvent déclencher une guerre sanglante de grande envergure qui ne parvient pas à contrôler les gouvernements légitimes.

134. Après 20 ans d'intolérance et d'effusions de sang au Moyen-Orient, on commençait à discerner un espoir de voir la coexistence remplacer la belligérance. Grâce à une initiative britannique, le Conseil de sécurité a été à même d'adopter une résolution qui établit les conditions essentielles d'un règlement. Un représentant spécial en qui nous avons tous confiance a été nommé. Nous sommes tous disposés, au Royaume-Uni, à jouer notre rôle dans les discussions des quatre puissances ici, à New York. La semaine dernière [*1842ème séance*], M. Maurice Schumann a fait une analyse pénétrante du travail qu'avait commencé son gouvernement; il est inutile que je répète ce qu'il a dit. Le monde avait recommencé à respirer lorsque, sur une initiative américaine que nous appuyons tous, un cessez-le-feu avait été accepté.

135. Mais il y a eu un obstacle qui pourrait être fatal. On a prétendu que les conditions posées pour la fin du combat avaient été violées. Je ne veux pas juger de cette question aujourd'hui et me bornerai à cet égard à dire que la base minimale de confiance a pour le moment été détruite et qu'il faut trouver le moyen de la restaurer. Sinon, nous en reviendrions à la situation dans laquelle nous nous trouvions il y a quelques semaines, avec le danger toujours présent de voir le conflit du Moyen-Orient s'étendre pour devenir quelque chose de beaucoup plus important qu'une bataille ou une confrontation entre Israël et l'Egypte.

136. Toutes nos espérances pour une paix et une sécurité plus grandes dans la région ont été supplantées par la guerre civile en Jordanie, et c'est là un événement doublement tragique. Ces réfugiés pour lesquels l'Organisation a travaillé si dur se trouvent non seulement en conflit avec le gouvernement d'un pays qui leur a offert asile, mais encore ils s'opposent ouvertement et par la violence à un règlement dont les éléments fondamentaux ont été approuvés par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

137. Le désespoir auquel ces réfugiés ont été poussés constitue la mesure de l'échec de l'Organisation, au cours des années, à résoudre ce problème qui a si longuement retenu son attention. Mais l'utilisation de la force pour tenter de le régler a déjà laissé une cicatrice sanglante en Arabie.

138. La priorité immédiate revient donc à la recherche des moyens de mettre un terme à la tragique lutte civile qui sévit en Jordanie dans ce contexte, nous pouvons nous

[7] Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo le 14 septembre 1963.

féliciter que l'intervention étrangère ait apparemment pris fin hier en Jordanie, et, en second lieu, qu'un traitement humanitaire soit assuré à tous ceux qui ont été blessés dans le conflit ou y ont perdu leur foyer. Nous comptons sur les gouvernements arabes pour que ces objectifs minimaux soient atteints.

139. Cependant, la tâche la plus considérable nous attend encore et les événements de ces deux dernières semaines n'ont fait que la rendre plus vaste et plus complexe. La meilleure base de tout espoir de solution finale doit être celle-ci: il faut que toutes les parties intéressées appuient nos efforts ici, aux Nations Unies, en vue d'assurer et de garantir une paix qui apportera la sécurité et la justice à tous les intéressés.

140. C'est ce consensus qui avait semblé récemment mettre une solution à notre portée; c'est ce consensus seul qui peut permettre aux Nations Unies d'atteindre un résultat marquant; c'est ce consensus seul qui permettra à tous les peuples qui vivent dans cette région de violence, d'intolérance et de haine de ne pas revivre l'histoire tragique de la dernière génération.

141. Mais il y a une autre condition, plus fondamentale encore, dont l'importance a été soulignée ce mois-ci en Jordanie. La vérité est – et c'est ce que doivent comprendre les gouvernements légitimes du monde, qu'ils représentent des pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique ou d'Asie – que la force utilisée à des fins politiques ne peut jamais, dans le monde moderne, payer un dividende conforme aux impératifs de la justice et de la paix.

142. Notre mot d'ordre pour les 25 prochaines années est fondamentalement le même que pour le quart de siècle qui vient de s'écouler: c'est de mettre la force hors la loi, c'est de défendre le droit. Et parce qu'au cours de ces récentes semaines, nous avons pu voir de plus près encore quels abîmes l'anarchie internationale peut représenter, il nous appartient de donner un nouveau sens d'urgence à nos travaux aux Nations Unies et au sein de cette Assemblée.

La séance est levée à 12 h 35.

Litho in United Nations, New York 77002 – January 1973 – 800